

relativement à un des allégués que contient la pétition de Toronto et au sujet de ce qu'a dit M. Jury à l'égard des indigents (*paupers*). Je dirai qu'un indigent (*pauper*) est une expression technique en Angleterre, et lorsque des indigents sont expédiés, ils le sont par les *guardians* avec l'autorisation de la commission locale du gouvernement. Le département, par l'entremise du bureau du haut-commissaire, a établi avec la commission locale du gouvernement et ces *guardians*, des relations qui empêchent que des immigrants inconvenables, quels qu'ils soient, ne soient expédiés dans notre pays. La correspondance, à ce sujet, est très active et l'effet en est, à mon avis, très sensible. L'autre jour encore, j'ai vu M. Bridges, secrétaire de la société d'émigration de l'archevêque Canterbury, qui accompagnait un nombreux parti d'immigrants faisant la traversée à bord du *Sardinian*. Ce steamer est arrivé à Halifax ayant 1,100 immigrants à bord. Il me dit que jamais de sa vie, il n'avait vu nulle part, réunis ensemble des immigrants d'une meilleure classe que ceux qui étaient à bord du steamer. On en a maintenant fait la distribution, et bon nombre sont allés au Nord-Ouest. Mais pour ce qui est de l'immigration générale, les efforts du département tendent à empêcher d'immigrer ceux qui ne conviennent pas, et quant aux artisans et aux ouvriers, notre politique est telle qu'elle aurait pu être conçue par les conseils des chevaliers du travail. Ils tendent aussi à empêcher l'immigration des indigents (*paupers*), et nos relations avec les autorités impériales sont telles qu'elles ont cet effet.

M. McNEILL.—Qu'entendez-vous par indigents (*paupers*) ?

M. LOWE.—Je veux dire un homme qui compte sur l'Etat pour vivre. Je n'appelle pas indigent (*pauper*), un homme tout simplement pauvre. Le mot *pauper* est une expression technique en Angleterre. Comme je l'ai dit, la classe des indigents (*paupers*) impropres à l'immigration, ne peut pas, en réalité, par suite de nos relations avec les autorités impériales, immigrer dans notre pays, tandis que l'immigration des artisans, en tant que nous puissions la contrôler, est conseillée de ne pas venir ici et ne le fait que sur le conseil des amis ou des sociétés. Le but du département est d'amener des immigrants pour peupler les vastes régions du Nord-Ouest du Canada, pays presque aussi grand que l'Europe toute entière, ayant d'immenses ressources qui attendent la colonisation, et il est assurément de l'intérêt du travailleur de ce pays, autant que de l'industrie et du commerce, qu'on fasse venir des colons pour les installer sur ces plaines. C'est ce que notre département s'efforce de faire. Notre conduite est basée sur des motifs qu'on jugerait avoir été conçus dans l'intérêt des conseils des unions ouvrières. Relativement à la requête de la ville de Toronto, je crois qu'il est important, maintenant que la chose a été exposée, que le comité reçoive un état quelconque des chiffres exacts, et que ces chiffres devraient établir une distinction ; c'est-à-dire qu'ils devraient indiquer le nombre de simples vauriens ou de flâneurs de la ville de Toronto même, séparé de celui des immigrants récemment arrivés. J'ai la certitude que dans des villes comme Toronto et Montréal, il se trouve une plus grande proportion d'immigrants dans cet état de misère, que dans le reste du pays. Les personnes de cette classe se dirigent généralement vers les cités et les villes, et en présence des deux ou trois cents émigrants qui, dans ces villes, n'ont pas trouvé d'ouvrage ou refusent de travailler, on se demande si c'est un fait d'une importance suffisante pour mettre un frein à l'immigration dont nous avons tant besoin, et qui constitue peut-être l'intérêt le plus important de ce pays.

Au sujet des immigrants amenés par M. Watelet, dont M. Jury a parlé, il est très vrai que, lorsqu'il est venu au département, il m'a fait voir ainsi qu'au ministre de l'Agriculture, des documents signés par M. Watelet, faisant des promesses qu'il n'était certainement pas autorisé à faire, et qu'il avait imprimé, aussi sans autorisation, en tête de son papier, les mots, "Gouvernement du Canada." Cette action non autorisée a été soumise, il y a quelques mois, à l'attention du haut commissaire, et à la suite de la correspondance qui s'est échangée à ce sujet, cela fut bientôt réglé. Relativement aux immigrants qu'il a amenés à Montréal, le département fit faire une requête par son agent M. Daly, et je le priai aussi de demander à M. Bodard, secrétaire de la société d'immigration française, de se joindre à lui. M. Daly écrit le rapport que voici. C'est un exposé de faits :—